

Liste n° I

Matériels et équipements importés par les collectivités locales et les établissements publics municipaux ou pour leur compte

N° de position	Désignations des matériels et équipements
	1. Equipements de voiries, de ramassage et de traitement des ordures :
EX 40-16	- ralentisseurs de vitesse pour la protection des piétons
EX 84-26	- échelles à nacelle non tractable conçues pour être montées sur un véhicule routier
EX 84-29	- bulldozers à chenille
	- bulldozers compacteurs pour ordures ménagères
	- mini trax
	- pelles chargeuses
	- tracto pelle
	- bulldozer sur pneus
	- chargeurs et déchargeurs avec accessoires
	- pelles mécaniques
	- compacteuses et rouleaux compresseurs
EX 84-30	- niveleuses
	- décapeurs
	- excavateurs
	- cylindres vibrants
EX 84-67	- marteaux piqueurs et accessoires
EX 84-79	- plaques vibrantes
	- malaxeurs d'enrobés de bitume
	- finisseurs
	- centrales de fabrications d'enrobés de bitume et accessoires
	- broyeurs de déchets de jardins de calibre de coupe des branches de diamètre supérieur à 10 cm
EX 87-01	- tracteurs agricoles
	- tracteurs y compris les tracteurs treuils de plus de 30 tonnes
EX 87-04	- camion double cabine pour le captage des chiens
	- camion porte conteneurs
	- fourgons mortuaires
	- camions-bennes tasseuses de 14m ³ et plus
EX 87-05	- camion échelle et nacelles à tourelles non tractables
	- camion arroseurs-laveurs à haute pression
	- camion balayeurs
	- camion hydraucureuses (vide fosse)
	- camion lave conteneurs
	- camion multi-lève
	- camion-grue à châssis bas pour la traction des voitures
EX 87-16	- bennes tasseuses de 14cm ³ et plus tractées
	II. Matériels et équipements pour l'hygiène et la protection de l'environnement
	1- Matériel roulant :
EX 87-05	- engins amphibies à chenilles ou sur roues pour le traitement insecticide anti-larvaire des terrains marécageux dans le domaine de la lutte contre les moustiques.
	- camion tout terrain double pont équipés pour la pulvérisation ou la nébulisation des produits insecticides et désinfectants dans le domaine de la lutte contre les moustiques
	2- Equipements d'hygiène publique :
EX 84-13	- pompes immergées utilisées dans la création des points d'eau dans les zones vertes.
EX 84-17	- incinérateurs de déchets
EX 84-24	- appareils d'épandage des insecticides et des désinfectants
	- appareils de nébulisation à chaud ou à froid pour l'épandage des insecticides et des désinfectants
	3- Equipements de laboratoire :
EX 84-19	- appareils de stérilisation par la chaleur humide (autoclaves)

N° de position	Désignations des matériels et équipements
EX 90-11	- microscopes photoniques
EX 90-15	- appareils d'acquisition et de traitement des données enregistrées lors de la détection de la pollution de l'air
	ou par la station semi-mobile de mesures météorologiques
	- station semi-mobile des mesures météorologiques
	- photomètres à flamme
EX 90-27	- spectro-photomètres ultra-violet
	- spectro-photomètres à absorption atomique
	- chromatographes
	- analyseurs de gaz ou de fumée
EX 90-31	- stations fixes de détection et de mesure de la pollution atmosphérique
EX 94-06	- cabines sanitaires préfabriquées